

**Délibération N° 2025-12-15-01**  
**Modification du plan pluriannuel d'investissement 2026-**  
**2036**

**EXPOSE :**

Vu la délibération n°2024-12-16.09 d'approbation du plan pluriannuel d'investissement du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

Considérant la fin du schéma directeur assainissement, le schéma directeur eau potable en cours, les nouveaux travaux nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public et du respect de la réglementation en vigueur,

Monsieur le Président informe de la nécessité de prolonger le plan pluriannuel d'investissement de la période 2025-2029 à la période 2026-2036 .

**DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

ADOpte le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement eau potable et assainissement 2026-2036,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département et de tout autres financeurs (Europe, banques, ...) pour la réalisation des opérations de ce Plan Pluriannuel d'Investissement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces s'y rapportant.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : ADOpte A L'UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstention : 0



## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

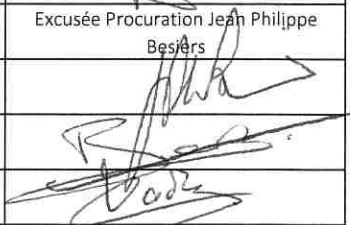
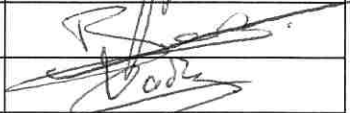
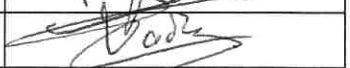






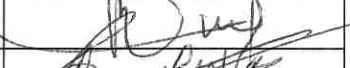


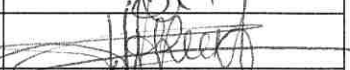



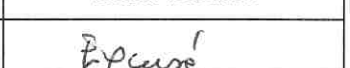



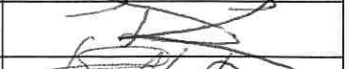
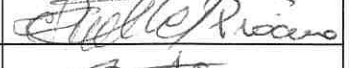

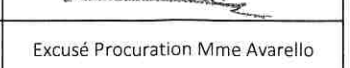

- Présents : **25**

- Votants : **28**

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Reçu en préfecture le 18/12/2025
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <b>Présent</b>
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20251218-0115122025-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel 
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
<b>TOTAL</b>			<b>37</b>	

## **Délibération N° 2025-12-15-02** **Tarif Eau potable 2026**

### **EXPOSE :**

Compte tenu des modifications du Plan pluriannuel d'investissement, approuvé par la délibération n°2025-12-15-01 nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public de l'eau et du respect de la réglementation en vigueur, mais aussi de l'inflation, de l'augmentation des coûts des consommables et matériaux, il est proposé au conseil une augmentation des tarifs tels que :

<b>Eau potable</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Part fixe	61,00 €	64,00 €	67,00 €	69,00 €
Part variable	1,99 €	2,46 €	2,55 €	2,72 €

### **DECISION DU CONSEIL :**

Après en avoir délibéré le conseil syndical,

DECIDE d'appliquer la tarification suivante en 2026 :

- **Abonnement annuel :**

- Compteur DN 15                    64,00 €
- Compteur DN 20                   69,00 €
- Compteur DN 25/30               80,00 €
- Compteur DN 40/50              110,00 €
- Compteur DN 60/80              173,00 €
- Compteur DN 100                225,00 €

- **Part variable, au m<sup>3</sup> d'eau consommée par compteur :**

- 2,46 € par m<sup>3</sup>

- **La Redevance Prélèvement de la ressource :**

Perçue et reversée pour le compte de l'Agence de l'eau, elle s'élève à 0,10 €/m<sup>3</sup>

### **Cas particulier Moissac et Lizac :**

Compte tenu de la présence du délégataire de service public Véolia sur les communes de Moissac et de Lizac, la tarification précédemment énoncée sera définie comme suit :

- **Abonnement annuel DN 15**

Part Délégataire + Part collectivité = 64 €

(Soit respectivement selon les tarifs actuels du délégataire 35,62+ 28,38=64€)

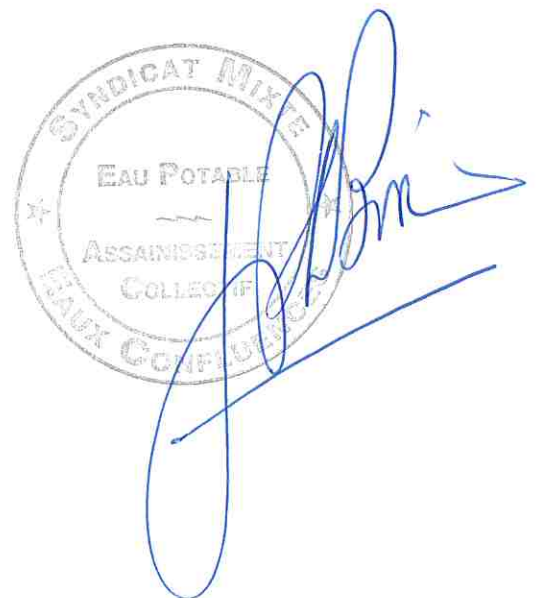
- **Part variable au m<sup>3</sup> d'eau consommée par compteur :**

Part Délégataire + Part collectivité =2,46 €

(Soit respectivement selon les tarifs actuels du délégataire 0,8904+1,566 =2,46€)

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstention : 0



The image shows a circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE EAU POTABLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF'. The stamp is partially obscured by a large, stylized blue ink signature. The text within the stamp includes 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'EAU POTABLE' in the center, and 'ASSAINISSEMENT COLLECTIF' at the bottom. There are also small stars on either side of the central text.

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

Absents excusés : Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Reçu en préfecture le 18/12/2025
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20251218-0215122025-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
<b>TOTAL</b>			<b>37</b>	

## **Délibération N° 2025-12-15-02** **Tarif Eau potable 2026**

### **EXPOSE :**

Compte tenu des modifications du Plan pluriannuel d'investissement, approuvé par la délibération n°2025-12-15-01 nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public de l'eau et du respect de la réglementation en vigueur, mais aussi de l'inflation, de l'augmentation des coûts des consommables et matériaux, il est proposé au conseil une augmentation des tarifs tels que :

<b>Eau potable</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Part fixe	61,00 €	64,00 €	67,00 €	69,00 €
Part variable	1,99 €	2,46 €	2,55 €	2,72 €

### **DECISION DU CONSEIL :**

Après en avoir délibéré le conseil syndical,

DECIDE d'appliquer la tarification suivante en 2026 :

- **Abonnement annuel :**

- Compteur DN 15                      64,00 €
- Compteur DN 20                      69,00 €
- Compteur DN 25/30                  80,00 €
- Compteur DN 40/50                  110,00 €
- Compteur DN 60/80                  173,00 €
- Compteur DN 100                    225,00 €

- **Part variable, au m<sup>3</sup> d'eau consommée par compteur :**

- 2,46 € par m<sup>3</sup>

- **La Redevance Prélèvement de la ressource :**

Perçue et reversée pour le compte de l'Agence de l'eau, elle s'élève à 0,10 €/m<sup>3</sup>

### **Cas particulier Moissac et Lizac :**

Compte tenu de la présence du délégataire de service public Véolia sur les communes de Moissac et de Lizac, la tarification précédemment énoncée sera définie comme suit :

- **Abonnement annuel DN 15**

Part Délégataire + Part collectivité = 64 €

(Soit respectivement selon les tarifs actuels du délégataire 35,62+ 28,38=64€)

- **Part variable au m<sup>3</sup> d'eau consommée par compteur :**

Part Délégataire + Part collectivité =2,46 €

(Soit respectivement selon les tarifs actuels du délégataire 0,8904+1,566 =2,46€)

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstention : 0



## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

Absents excusés : Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-0515122025-DE
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
<b>TOTAL</b>			<b>37</b>	

## **Délibération N° 2025-12-15-03**

### **Tarif Redevance assainissement collectif 2026**

#### **EXPOSE :**

Compte tenu des modifications du Plan pluriannuel d'investissement, approuvé par la délibération n°2025-12-15-01 nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public de l'assainissement et du respect de la réglementation en vigueur, mais aussi de l'inflation, de l'augmentation des coûts des consommables et matériaux, il est proposé au conseil une augmentation des tarifs tels que :

<b>Assainissement</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Part fixe	64,00 €	67,00 €	69,00 €	69,00 €
Part variable	2,55 €	2,80 €	3,05 €	3,40 €

#### **DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

DECIDE d'appliquer la tarification suivante pour les abonnés à l'assainissement collectif en 2026 :

- **Abonnement annuel :**
  - 67 € HT par an
- **Part variable, au m<sup>3</sup> d'eau :**
  - 2,80 € HT/m<sup>3</sup>
- **Redevance Spécial d'assainissement part fixe annuelle :**
  - 500 € HT

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour :                      ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :        0  
Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-0315122025-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M. FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**
- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-0315122025-DE
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
<b>TOTAL</b>			<b>37</b>	

## Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

### EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;  
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Vu la délibération n° DL/CA/24-49 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5.

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par :

une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau **0,25 €** ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;  
il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour Garonne a fixé à 0,25 € €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2026, le taux de modulation est fixé **0,6** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10%

Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le reversement à la collectivité des sommes encaissées par le concessionnaire au titre de ce supplément de prix « *intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par la commune ou l'établissement public au délégataire privé* », il doit être assujetti comme le reversement de la « part collectivité » au taux normal de TVA de 20% .

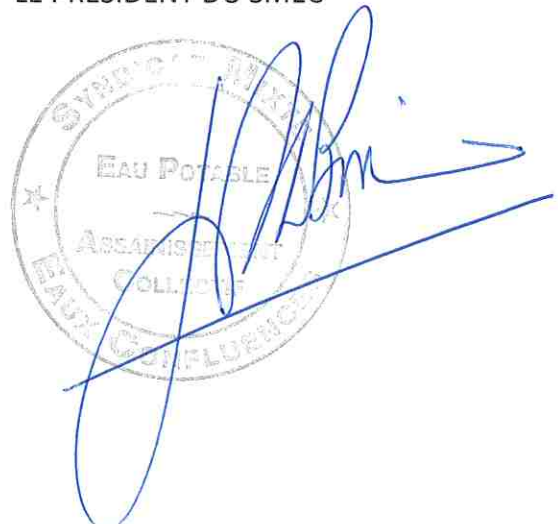
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Décide de De fixer à **0,15 €HT /m3** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC

Pour :                    ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :                0  
Abstention :           0



## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M. FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

Absents excusés : Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

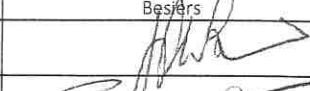

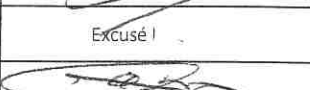

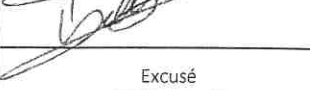

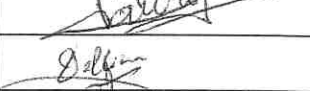
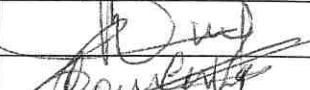




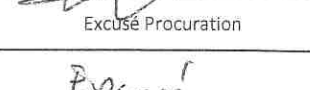
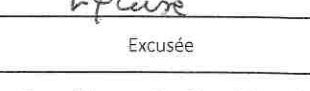
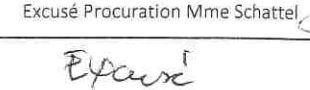
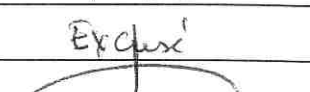
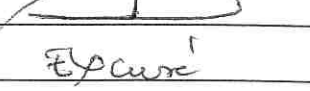

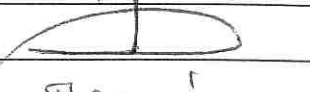


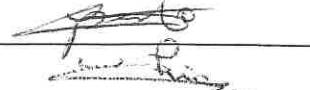
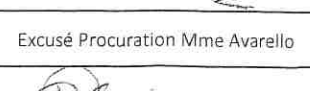


- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Reçu en préfecture le 18/12/2025
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <b>Présent</b>
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20251218-0615122025-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel 
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
<b>TOTAL</b>			<b>37</b>	

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

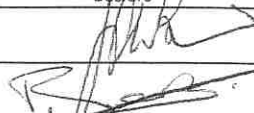
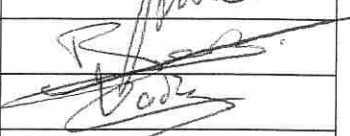






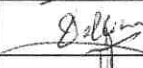






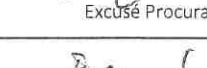

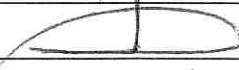




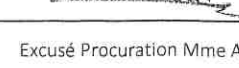
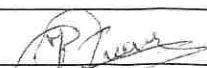
- Présents : **25**

- Votants : **28**

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-0715122025-DE
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel 
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

## Délibération N° 2025-12-15-07 Prime annuelle personnel BTP

### EXPOSE :

Par délibération en date du 18/12/2024, le Conseil d'Administration du SMEC avait fixé le montant de la prime annuelle allouée aux personnels relevant de la convention collective du BTP à **2 000,00 €**.

Il est proposé au Conseil de renouveler cette prime au même montant ,

### DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

Dit que le montant de la prime annuelle allouée au personnel contractuel à durée indéterminée de la convention collective du bâtiment et des travaux publics, sera portée à **2 100,00 euros**.

DIT que le montant de celle-ci sera proratisé au nombre de mois pour les personnels ayant plus de six mois d'ancienneté.

DIT que les modalités de paiement seront les suivantes :

- un acompte sera versé en Juin, ne pouvant dépasser 50 %
- le solde en novembre.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour :                    ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :            0  
Abstention :        0



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-0715122025-DE

**Délibération N° 2025-12-15-08****Modification grille des effectifs de la fonction publique territoriale  
(budget assainissement)****EXPOSE :**

Vu la délibération en date du 03/01/2023, définissant la grille des effectifs de la fonction publique territoriale au sein du syndicat,

Vu l'application du droit public pour 5 des agents du SMEC,

Compte tenu des mouvements de personnel en cours et à venir au sein du syndicat, dans le but de simplifier les démarches administratives et d'améliorer la réactivité en cas de besoin,

Il est proposé de retenir la grille des effectifs de la fonction publique territoriale suivante et d'autoriser le Président à pourvoir ces emplois et à signer tous documents contractuels dans la limite de la présente grille et du budget voté,

<b>Classification</b>	<b>Dénomination de l'emploi</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Nombre emplois pourvus</b>
Agent fonction publique territoriale	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	SECRETAIRE	2	2
Agent fonction publique territoriale	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	SECRETAIRE DE DIRECTION	1	
Agent fonction publique territoriale	Agent de maîtrise principal	35	AGENT OUVRAGES	1	1
Agent fonction publique territoriale	Technicien	35	TECHNICIEN	1	
Agent fonction publique territoriale	Ingénieur principal	35	DIRECTEUR	2	2
Agent fonction publique territoriale	Ingénieur hors classe	35	DIRECTEUR	1	

**Soit un total de : 8**

**Postes pourvus : 5**

**DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve la grille des effectifs proposée,
- Autorise le Président à pourvoir et transférer les effectifs dans le cadre de la grille proposée et à signer tous documents contractuels s'y rapportant, sous réserve que les crédits soient prévus au chapitre 012 du budget,
- Autorise l'ensemble des effectifs de la grille à faire des heures supplémentaires.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour :                    ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :            0  
Abstention :        0



## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : **28**

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-0815122025-DE
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FÉRAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

**Délibération N° 2025-12-15-09**  
**Créances éteintes**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 082-200089126-20251218-0915122025-DE

**EXPOSE :**

Vu les pièces d'admission en non-valeurs présentées par la trésorerie et exposées au présent conseil syndical.

**DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

- CONSTATE l'irrécouvrable des créances suivantes :

<i>Identification</i>	<b>Dettes</b>
<i>Surendettement</i>	10 570.98

- ADMET en Créances éteintes les états correspondants pour un montant total de 10 570.98 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour :                   ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :           0  
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-0915122025-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### Délégués titulaires :

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M. FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-0915122025-DE
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
<b>TOTAL</b>			<b>37</b>	

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : **28**

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-1015122025-DE
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

**Délibération N° 2025-12-15-10**  
**Créances irrécouvrables**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 082-200089126-20251218-1015122025-DE

**EXPOSE :**

Vu la pièce des créances irrécouvrables présentée par la trésorerie et exposée au présent conseil syndical.

**DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

- ADMET en Créances irrécouvrables l'état correspondant pour **12** pièces et un montant total de **2 025 € (représentant des pièces de 2012 à 2015)**
- ADMET en Créances irrécouvrables l'état correspondant pour **248** pièces et un montant total de **18 709 € (représentant des pièces de 2016 à 2018)**

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC



The stamp is circular and contains the following text: 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL', 'EAU POTABLE', 'ASSIÈMLEMENT', 'COLLECTIF', and 'SMEC'. A blue ink signature is written across the stamp.

Pour :                   ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :           0  
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1015122025-DE

**Délibération N° 2025-12-15-11**  
**Ouverture anticipée de crédits au BP 2025 Eau**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1115122025-DE

**EXPOSE :**

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Le budget 2025 comprenait les charges suivantes :

- Chapitre 20 : 150 000,00 €
- Chapitre 21 : 3 000 000,00 €
- Chapitre 23 : 6 981 283.06 €

Soit un total de **10 131 283.06 €**

Il est donc proposé au conseil de faire une ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25% de ce montant soit **2 532 820.77 €**.

Ces dépenses seront réparties de la façon suivante :

- **Chapitre 20** : 37 500.00 €
- **Chapitre 21** : 750 000,00 €
- **Chapitre 23** : 1 745 320.77 €

**DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- DECIDE d'accepter les propositions d'investissements telles que détaillées dans l'exposé ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1115122025-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M. FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

Absents excusés : Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37


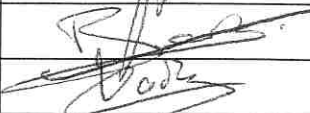
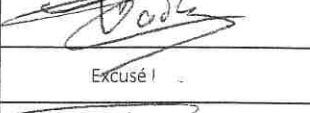

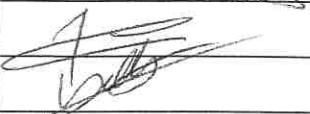
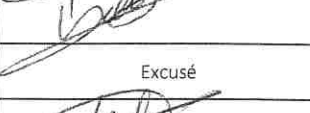

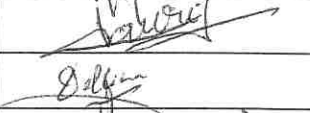

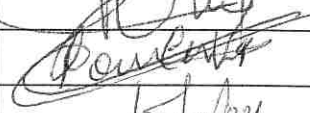


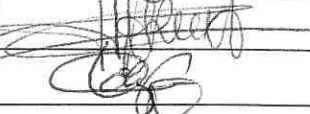


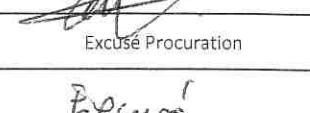
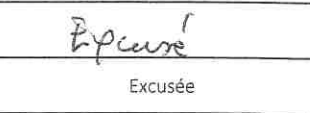

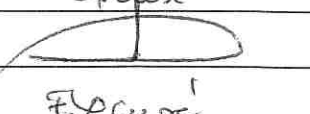

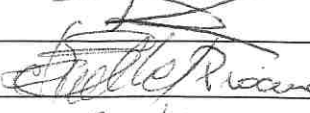
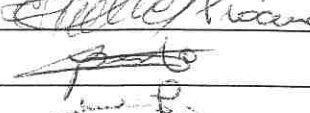
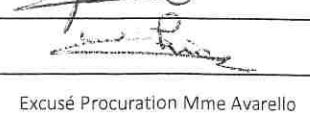
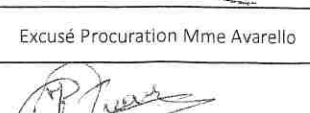

- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Reçu en préfecture le 18/12/2025
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <sup>Présent</sup>
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20251218-1115122025-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel 
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

**Délibération N°2025-12-15-12**  
**Ouverture anticipée de crédits au BP 2026 Assainissement**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1215122025-DE

**EXPOSE :**

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Le budget 2025 comprenait les charges suivantes :

- Chapitre 20 : 200 000.00 €
- Chapitre 21 : 3 150 000,00 €
- Chapitre 23 : 13 090 775,00 €

Soit un total de **16 440 775.69 €**

Il est donc proposé au conseil de faire une ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25% de ce montant soit **4 110 193.92 €**

Ces dépenses seront réparties de la façon suivante :

- **Chapitre 20** 50 000.00 €
- **Chapitre 21** 787 500.00 €
- **Chapitre 23** : 3 272 693.92 €

**DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- DECIDE d'accepter les propositions d'investissements telles que détaillées dans l'exposé ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1215122025-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-1215122025-DE
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : **28**

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <b>Présent</b> ID : 082-200089126-20251218-1315122025-DE
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

# Délibération N°2025-12-15-13

## Coûts internes

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1315122025-DE

### EXPOSE :

Le coût horaire des personnels du SMEC varient entre 35 €/h et 45 €/h suivant les missions. Ce coût est repris entre autres dans les demandes de financement adressées au Département et à l'Agence de l'eau. De plus dans le cadre du projet de LGV, il va servir d'estimatif pour la Convention « Etudes » que le syndicat va réaliser avec GPSO.

Les coûts mentionnés ci-dessus sont aujourd'hui inférieurs au coût réel des charges de personnel du SMEC, il est proposé au comité syndical d'aligner les coûts du SMEC (€ HT) au coût 2025 des agents du SATESE, à savoir Heure de secrétariat 33 €, Heure de technicien 45 €, Heure d'ingénieur 60 €.

De plus, les contrôles de raccordement assainissement collectif lors des ventes sont facturés 110 € TTC par le SMEC. Ce tarif comprend les temps de main d'œuvre ainsi que les déplacements. Un contrôle nécessite en moyenne 2h30 de travail de technicien plus le coût du déplacement, Il est donc proposé un montant de 160 € TTC pour le contrôle (135 € + 25 €).

Notre forfait branchement eau potable est figé depuis 2023 à 1 700 € TTC. Suivant la difficulté de réalisation il devient de plus en plus compliqué pour nos équipes de tenir ce tarif et de terminer l'année dans le « vert ». Lors de reprise de branchement confiée à nos sous-traitants, ceux-ci nous sont facturés en moyenne après négociations 2100 € HT. Il est proposé au comité syndical un premier rattrapage financier sur le forfait du branchement d'eau potable en montant le coût à 2 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Décide de retenir les propositions de coût interne suivant :
  - Heure Secrétaire : 33 € HT
  - Heure Technicien : 45 € HT
  - Heure Ingénieur : 60 € HT
  - Déplacement : 25 € HT par unité
  - Contrôle de raccordement : 133,33 € HT
  - Forfait branchement Eau Potable : 1 666,67 € HT
- Dit que ces tarifs seront intégrés dans le bordereau des prix syndicaux ;
- Dit que la présente délibération sera exécutoire au 1er janvier 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC

Pour :                   ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :           0  
Abstention :       0

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1315122025-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37


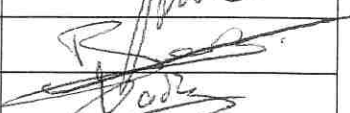
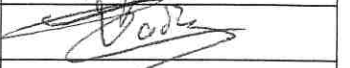
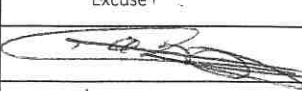

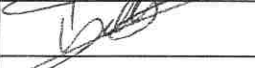




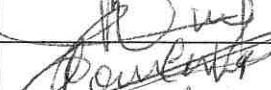
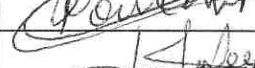












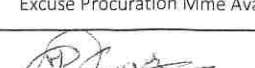
- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				Reçu en préfecture le 18/12/2025
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20251218-1415122025-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel 
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 082-200089126-20251218-1415122025-DE

**Délibération N°2025-12-15-14**  
**Ouverture anticipée de crédits au BP 2026 M**

**EXPOSE :**

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Le budget 2025 comprenait les charges suivantes :

- Chapitre 20 : 50 000.00 €
- Chapitre 21 : 250 000.00 €
- Chapitre 23 : 879 192.58 €

Soit un total de **1 179 192.58 €**

Il est donc proposé au conseil de faire une ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25% de ce montant soit **294 798.15 €**.

Ces dépenses seront réparties de la façon suivante :

- **Chapitre 20** : 12 500.00 €
- **Chapitre 21** : 62 500.00 €
- **Chapitre 23** : 219 798.15 €

**DECISION DU CONSEIL :**

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- DECIDE d'accepter les propositions d'investissements telles que détaillées dans l'exposé ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1415122025-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### *Délégués titulaires :*

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy, M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-1615122025-DE
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

**AUTORISATION DE DEROGATION AU CAS PAR CAS COMMUNE DE MOISSAC**  
**TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF**

**EXPOSE :**

Dans le cadre des travaux de Mise en séparatif de Moissac, certains branchements présentent une impossibilité de mise en séparatif totale de l'installation privée à un coût raisonnable, il est donc proposé de proposer une dérogation à la mise en séparatif partielle de l'immeuble sous forme de convention liant le syndicat et le propriétaire.

Cette dérogation ne concernera que les gouttières / points d'entrées d'eaux pluviales.

**DECISION DU COMITE SYNDICAL :**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le comité syndical,

APPROUVE la mise en place de convention de dérogation au cas par cas ;

CHARGE le Président du SMEC ou son représentant de toutes les formalités concernant ces conventions.

AU REGISTRE SONT LES  
SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour :                   ADOPTE A L'UNANIMITE  
Contre :       0  
Abstention : 0



The image shows a circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE' for 'EAU PLUIE ASSAINISSEMENT CONFLUENTS'. The stamp features two stars on either side of the text. A large, stylized handwritten signature in blue ink is written across the stamp, extending from the top right towards the bottom left.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 082-200089126-20251218-1615122025-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30 (15/12/2025), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Aînés de Garganvillar, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 05/12/2025

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

Mme AVARELLO Georgette, M. BESIERS Jean-Philippe, M. BOUCHE Bernard, M. CADIOU Jean-Pierre, M. COSTES Christian, M. DAL CORSO Michel, M. DELBOULBES Didier, M. DELLAC Didier, M. DUPUY Guy M FAURIE Jean-Claude, M. FERVAL Jean-Philippe, M. FOURLENTI Alain, Mme FURLAN Hélène, M. GALLO Daniel, M. GARCIA Philippe, M. JOLYS Sébastien, M. KOZLOWSKI Eric, M. LACOMBE José, M. MIRAMONT Jean-Marc, M. POUGNAND Jérôme, M. PREVEDELLO Xavier, Mme SCHATTEL Danièle, M. SPESSATO Jean-Louis, M. THIERS Jean-Christophe, M. VIGNAUX Christian.

**Absents excusés :** Mme BAJON –ARNAL Jeanine (procuration M. BESIERS), M. CHAMPAIN Christophe, M. DELFAU Jean-Claude, Mme LEGAL Nadine, M. PIERASCO Mathieu, M. LAFFORGUE Jacques, M. LOURMEDE Guy, M. PORTES Luc, M. VALEYE Romain (Procuration Mme AVARELLO), M. LOPEZ Romain (Procuration Mme SCHATTEL), M. MASSIMINO Francis, M. PORTAL Guy

Délégués en exercice : 37

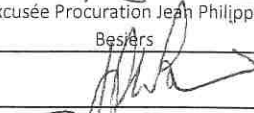

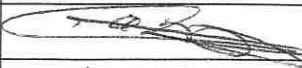









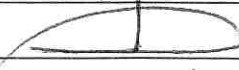


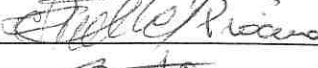
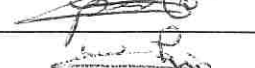
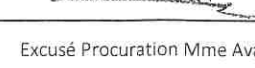
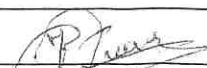
- Présents : **25**

- Votants : 28

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur VIGNAUX Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le <u>Présent</u> ID : 082-200089126-20251218-1715122025-DE
COMITE SYNDICAL DU 15 décembre 2025				
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	Excusée Procuration Jean Philippe Besiers
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé I
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
DELLAC	Didier	Lafitte	Délégué	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
PIERASCO	Mathieu	Labastide du Temple	Délégué	Excusé Procuration
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	Excusée
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Schattel 
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé Procuration Mme Avarello
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

## **Délibération N°2025-12-15-17**

### **Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 - Risque Prévoyance.**

...

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11 ;  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;  
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;  
Vu la délibération n° 2023-32 du 8 août 2023, du conseil d'administration du CDG82 attribuant le marché de protection sociale complémentaire en Prévoyance à la MNT ;  
Sous réserve de l'avis du CST

Le Président rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux auront obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1er janvier 2025 pour le risque "Prévoyance", à hauteur de 7 € par mois et par agent minimum.

Il rappelle également que cette participation pourra se faire selon deux modalités au choix de l'employeur : soit la labellisation, soit l'adhésion à un contrat collectif.

Le Président informe l'assemblée que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne (CDG82) a procédé à une mise en concurrence en mai 2023 en vue de la mise en place de conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG82 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2024.

Il précise que la collectivité avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG82, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la collectivité auront le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhèrent pourront percevoir la participation employeur.

Au vu de ces éléments, Le Président propose, l'adhésion de la collectivité à cette convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du 01/01/2026

Il propose de fixer à 200 € par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".

Après avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité ou à la majorité décident :

d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion du Tarn et Garonne et la MNT, à compter du 01/01/2026 ;

d'accorder la participation financière employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;

de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 200 € par agent et par mois, pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation.

d'autoriser Le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 et tout acte en découlant ;

d'inscrire au budget primitif 2026 les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents ;

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : ADOPTE A L'UNANIMITE

Contre : 0

Abstention : 0

